



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens** !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 juin 2024

Nouvelles filières, généralisation du réemploi, ... : toujours plus de valorisation dans les déchèteries du SYDED

Le SYDED intensifie ses efforts de valorisation en déchèterie, avec notamment la mise en place de nouvelles filières pour continuer d'affiner le tri des déchets, et la généralisation du réemploi sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

UNE NOUVELLE FILIÈRE EN DÉCHÈTERIE : PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BÂTIMENT (PMCB)

La **loi AGECE** (anti-gaspillage pour une économie circulaire) intègre un large éventail de mesures pour mener à bien le projet de **transition vers l'économie circulaire**. La création de **nouvelles filières REP** (Responsabilité Élargie du Producteur) en fait partie, avec notamment la **mise en place d'une filière destinée aux déchets issus de chantiers du bâtiment**.

Ainsi, **à compter du 1^{er} juillet, les déchèteries du SYDED proposeront une nouvelle filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)** qui vient compléter les dispositifs existants en matière de recyclage et de valorisation de ce type de déchets.

Cette ouverture a pour but :

- d'encourager une **gestion plus durable des ressources naturelles**,
- de **lutter contre les dépôts sauvages** en proposant un réseau de points de reprise plus important,
- et **développer l'économie circulaire**.

En 2023, le déploiement de nouvelles filières a été amorcé avec l'apparition des filières comme «Articles de Sport et de Loisirs» (ASL), de «Bricolage et de Jardin thermique» (ABJ) ou encore des jouets.

Quels sont les déchets du bâtiment ?

Il existe **3 grandes familles de déchets du bâtiment** :



Déchets inertes : Ils représentent la **majorité des déchets du bâtiment (environ 70%)** et sont principalement constitués de **béton, briques, tuiles, pierres**, etc. Ils peuvent être **valorisés à 90%** par le remblaiement de carrières, la fabrication de granulats ou de bétons de réemploi.

Déchets non dangereux non inertes : Ils regroupent le **bois, les métaux, le plâtre, le verre, les plastiques...** . Leur taux de **valorisation est de 25%** dont **15% par recyclage** et **10% par valorisation énergétique**.



Déchets dangereux qui comprennent les **peintures, vernis, solvants, amiante...** Ils doivent faire l'objet d'un **traitement spécifique en centre de tri et de traitement agréé**.

Le contenu de la filière PMCB et où la trouver ?

Seront acceptés dans toutes les déchèteries du SYDED sauf Château-Chervix et Saint-Paul :

- **Le plâtre** : carreaux, plaques, dalles de plafond sans isolant et sans revêtement mural.
- **Les menuiseries vitrées** : en bois, PVC et aluminium.

A noter, l'élargissement des consignes du tri du bois dans les déchèteries d'Ambazac, Eymoutiers, Nieul, Saint-Junien et Saint-Yrieix qui accueilleront également :

- **Les bois** : bois de charpente et d'ossature, plancher, panneaux (OSB, médium...), mobilier et jouets en bois, articles de bricolage et de jardin en bois.



À NOTER

Pour les professionnels : des quotas hebdomadaires et mensuels seront mis en place pour éviter l'engorgement des sites. Renseignez-vous auprès du SYDED pour plus d'informations !

RÉEMPLOI : UN APPEL À PARTENARIAT QUI PORTE SES FRUITS

Néanmoins, si ces nouvelles filières permettent d'offrir toujours plus de valorisation pour nos déchets, **la solution la plus vertueuse reste le réemploi, qui s'impose dorénavant en déchèterie.**

Ces deux initiatives s'inscrivent dans la volonté du SYDED de **promouvoir une gestion durable des déchets en encourageant la réduction à la source, le tri et le réemploi.**

Soucieux de limiter l'impact environnemental des déchets, le SYDED généralise le réemploi sur l'ensemble de ses déchèteries. Concrètement, **des espaces dédiés sont aménagés pour permettre aux usagers de déposer des objets en bon état qui seront collectés**, notamment par des Ressourceries, dans le but de les réemployer en les proposant à la vente.



Cette démarche a porté ses fruits puisque, **à partir du 1^{er} juillet, l'ensemble des déchèteries du SYDED accueilleront désormais une filière Réemploi.**



Cette filière est représentée par **5 partenaires clés déjà impliqués** au sein des déchèteries comme **Aléas, Le Monde Allant Vers, Maximum, RESPIR et Mathusalem.**

L'arrivée de 2 nouveaux acteurs, tels que **Ça Circule** basée à Cussac, ainsi que **Noblatout**, une **Entreprise à But d'Emploi (EBE)** basée à Saint-Léonard de Noblat, **viennent renforcer le dynamisme du réseau.**

Le but de ce partenariat est de **faire encore plus et mieux qu'aujourd'hui en matière de réemploi d'objets, de biens et de matériaux de différente nature.** Ce nouveau cadre collectif doit permettre d'économiser nos ressources naturelles si précieuses, tout en prolongeant la durée de vie ou en favorisant d'autres usages.

Des objectifs multiples

- > **Contribuer à atteindre l'objectif réglementaire de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030** d'objets réemployés et de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublements,
- > **Réduire les quantités de déchets traités sur le territoire du SYDED,**
- > **Limiter l'impact des déchets sur l'environnement en allongeant la durée de vie des objets** (réemploi et réparation),
- > **Accompagner les habitants** du territoire aux changements de pratiques,
- > **Créer des synergies et du lien social** sur le territoire,
- > **Favoriser la création d'emploi non délocalisable sur le territoire et la création d'emploi en insertion,**
- > **Maîtriser les coûts de gestion des déchets.**



QUELQUES CHIFFRES...



25 déchèteries
équipées d'une zone de Réemploi
grâce à la mise en place
d'un conteneur dédié
sur chaque site

Objectif 2024/2025 :
orienter **1 000 tonnes de déchets** vers le réemploi
vs 218 tonnes de déchets détournées en 2023



EN RÉSUMÉ

À compter du 1^{er} juillet, le SYDED renforce la valorisation en déchèterie grâce :

> au développement de la filière «PMCB» permettant aux habitants de déposer leurs déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment notamment à base de bois (charpente, ossature, plancher, panneaux, mobilier, jouets, articles de bricolage et de jardin), le plâtre et les menuiseries vitrées (bois, PVC, aluminium),

> à la généralisation du réemploi sur l'ensemble des déchèteries : des espaces dédiés sont aménagés pour permettre aux usagers de déposer des objets en bon état qui seront collectés et réemployés par des associations ou des ressourceries partenaires.

Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté du SYDED de promouvoir l'économie circulaire, une gestion durable des déchets en encourageant la réduction à la source, le tri et le réemploi.



SYDED
H A U T E - V I E N N E
tous **écocitoyens !**



Contact presse

Service Communication
Véronique Simonneau
06 58 28 07 15
vsimonneau@syded87.org

Retrouvez toutes les informations du SYDED



www.syded87.org



@Syded87

